

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 1^{er}, supprimer les mots : « les éléments de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.